



CERTIFICAT PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE Paris-Sorbonne C1

Module « littérature »

Module FOU « Sciences humaines et sociales »

Ces deux modules sont au choix ; ils nécessitent l'obtention du module « compréhension et expression »
Paris-Sorbonne B2

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

Épreuves écrites et orales / 50

Durée totale : 2h45

I. Littérature / 25

Durée : 2h00

À partir d'un extrait de texte tiré du programme littéraire, le candidat répondra à 3 questions précises sur l'extrait, comptées chacune sur 5 points, en 12-15 lignes environ.

Une quatrième question mettra en jeu la connaissance de l'œuvre entière ; elle sera comptée sur 10 points. Longueur demandée 15 à 18 lignes environ.

Seront évaluées la connaissance de l'œuvre au programme, la pertinence de la réponse à la question posée, la clarté, la richesse de la langue, la correction syntaxique et l'articulation logique.

II. Sciences humaines et sociales / 25

Durée : 2h00

Synthèse à partir de 3 courts documents qui pourront être pris à différents domaines : essai de philosophie, de sociologie, d'histoire ou d'histoire de l'art et/ou une représentation iconographique-infographique. Le candidat en dégagera le thème en montrant ce qu'ils ont en commun et ce qui les distingue dans un texte construit en 230 mots \pm 10 %.

Seront évaluées la capacité à analyser les textes et à les comparer, la clarté de la présentation, la structure, la qualité de l'expression.

La qualité de l'expression linguistique sera prise en considération à hauteur de 6 points pour chacune des options.

Épreuve orale communes

Temps de préparation : 30 minutes - Temps de passation : 15 minutes

III. Civilisation française contemporaine / 25

Un document contemporain et authentique de 500 mots environ illustrant un grand thème de civilisation française sera proposé :

- ♦ **L'éducation ;**
- ♦ **Le fait religieux en France ;**
- ♦ **Les grands événements culturels en France et dans le monde francophone et la francophonie ;**
- ♦ **Les grandes forces politiques de la France d'aujourd'hui.**

Le candidat en présentera le contenu en soulignant les points importants. Il s'agit plus dans cette épreuve de manifester une compréhension de la civilisation que d'exposer des connaissances didactiques. Il sera invité à comparer ensuite avec la culture et le système en usage dans son pays. L'épreuve est assortie d'un entretien.

Il sera tenu compte de l'aptitude à l'échange et au dialogue, à prendre en compte les problématiques, de la justesse et de la correction de l'expression pour évaluer les compétences linguistiques.

L'admission est prononcée à 50/100.

La note obtenue à l'examen « compréhension et expression » est divisée par 2.

Une note inférieure à 5/25 à toute épreuve, écrite ou orale est éliminatoire indépendamment de la note moyenne.

